

LES SITES SWAN-GESTION.COM - GESTION-SWAN.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Les sites proposent, comme beaucoup d'autres, d'investir dans des actions. Ces propositions ne peuvent en aucun cas exister. Ils n'ont pas l'agrément obligatoire délivré par l'AMF. Pour ce type de placement, nous vous conseillons de rester dans le circuit bancaire classique. Vous aurez ainsi sécurisé votre investissement.

Les sites internet

Le site [gestion-swan.com](https://www.gestion-swan.com)

Il a été créé le 10/04/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/gestion-swan.com>

Le site [swan-gestion.com](https://www.swan-gestion.com)

Il a été créé le 04/04/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/swan-gestion.com>

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les

informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 09 80 80 96 45

Il s'inscrit dans une série intéressante :

baloise-invest.com	09 80 80 92 94
gestion-swan.com	09 80 80 96 45
vl-capital.net	09 80 80 96 96
flatexdegiro-private.com	09 80 80 99 31

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Philippe MAIGEON
- Mme Amélie VILEMIN

Les produits

Il est proposé d'investir dans les actions SAINT GOBAIN. Nous publions un extrait d'un mail envoyé aux potentiels clients :

"Comme convenu avec votre conseiller au sein de notre établissement bancaire (Philippe Naigeon), vous trouverez en pièce jointe de ce mail votre ordre d'achat d'actions SAINT-GOBAIN."

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une banque en ligne. Nous avons identifié plus de 140 banques européennes dont le nom a été usurpé ! Jamais cette banque en ligne ne vendra en direct à un prix bradé des actions.

Petit conseil aux escrocs : Si vous avez réellement ces actions (nous avons un très gros doute...), vendez les et gardez la plus value pour vous. Cela demandera moins de travail que d'arnaquer des consommateurs...

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

